

Justificatif de parution

Référence : L28632

Date de parution : 16/01/2026

Support : lereveildumidi.fr

Département : 30 - GARD

Catégorie : APPELS D'OFFRES - AVIS D'ENQUETE



Commune de Saint Jean de CEYRARGUES

AVIS AU PUBLIC

Rappel de l'instauration du

Droit de Prémption Urbain (DPU)

Par délibération n°2025-26 en date du 8 décembre 2025, prise en application des articles L. 211-1 et suivants ainsi que R. 211-1 et suivants du Code de l'urbanisme, la commune de Saint-Jean-de-Ceyrargues a institué un droit de préemption urbain (DPU).

Ce dispositif s'applique aux secteurs classés en zones U (urbaines) et AU (à urbaniser) du Plan Local d'Urbanisme (PLU), approuvé par délibération n°2025-25 du même jour.

Pour obtenir des informations complémentaires, les administrés sont invités à se rapprocher des services municipaux, consulter les documents d'urbanisme en mairie ou encore se référer au site internet de la commune : <https://stjeandeceyrargues.fr> où les documents réglementaires sont mis à disposition.

Le Maire, Georges DAUTUN



Lien de publication :

<https://annoncelegale.lereveildumidi.fr/consultation/L28632>

